
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Plan d'aménagements hydrauliques sur le talweg de Caillouville

Syndicat mixte des Bassins versants Caux Seine

Il sera procédé **du lundi 8 novembre 2021 à 9h au vendredi 10 décembre 2021 à 17h**, soit pour une durée de trente-trois jours, à une enquête publique à l'effet d'obtenir l'autorisation environnementale portant sur l'autorisation loi sur l'eau, la déclaration d'utilité publique des travaux et l'instauration de servitudes d'utilité publique relative au plan d'aménagements hydrauliques sur le talweg de Caillouville.

Cette enquête se déroule sur le territoire des communes de Rives-en-Seine, Blacqueville, Betteville, Epinay-sur-Duclair, Sainte-Marguerite-sur-Duclair et Saint-Paër.

Le projet prévoit la mise en place de zones de sur-inondation et de stockage de part et d'autre de l'axe d'écoulement principal en fond de vallée.

Les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation sont les préfets des départements de la Seine-Maritime et de l'Eure.

Pendant toute la durée de cette enquête, les pièces du dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés dans les mairies de Rives-en-Seine, Blacqueville, Betteville, Epinay-sur-Duclair, Sainte-Marguerite-sur-Duclair et Saint-Paër, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier est également consultable :

- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr)

- sur le site <http://amenagementscaillouville.enquetepublique.net>

- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau des procédures publiques, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Monsieur Daniel Viard, conseiller agricole, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assure trois permanences afin de recevoir les observations du public aux lieux, jours et heures suivants:

- **Mairie de Rives-en-Seine: lundi 8 novembre 2021 de 9h à 12h**

- **Mairie de Saint-Paër: samedi 27 novembre 2021 de 9h à 12h**

- **Mairie de Rives-en-Seine: vendredi 10 décembre 2021 de 14h à 17h**

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toute observation peut en outre être adressée par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur :

- à l'adresse de la mairie de Rives-en-Seine 1 avenue Winston Churchill – 76490 Rives-en-Seine

- par voie électronique, à l'adresse : amenagementscaillouville@enquetepublique.net

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont tenues à la disposition du public, en consultation, et dans les meilleurs délais, sur le site internet du registre électronique <http://amenagementscaillouville.enquetepublique.net>

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de:

- Monsieur Arnaud Rosan en ce qui concerne les informations techniques: arosan@sbvcauxseine.fr – 02 32 94 51 93

- Madame Isabelle Auger en ce qui concerne les informations administratives: iauger@sbvcauxseine.fr – 02 32 94 51 90

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur aux maires de Rives-en-Seine, Blacqueville, Betteville, Epinay-sur-Duclair, Sainte-Marguerite-sur-Duclair et Saint-Paër, à la préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché dans les mairies précitées.